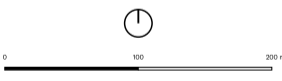


LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| <p>Zones à bâtir</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone vieux village Zone extension village Zone d'habitation haute densité Zone d'habitation moyenne densité Zone d'habitation basse densité Zone artisanale Zones de constructions et d'installations publiques Zone d'activités touristiques 1 Zone d'activités touristiques 2 (PR) Zone camping résidentiel Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir Zone mixte de valorisation de matériaux et artisanales | <p>Hydrographie</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace réservé aux eaux (ERE) |
| <p>Zones agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone agricole 1 Zone agricole 2 Zone agricole protégée Zone agricole spéciale | <p>Limite forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> Constatation définitive de la forêt en zone à bâtir |
| <p>Autres zones</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone des eaux et des ruis Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir Zone d'affectation d'affluents Aire forestière (à titre indicatif) Zone d'activités sportives et récréatives Zone de camping de passage Zone de dépôt/valorisation/extraction de matériaux Zone route Zone de protection de la nature d'importance nationale | <p>Zones superposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone de protection de la nature d'importance nationale Zone de protection de la nature d'importance locale Zone de protection du paysage d'importance nationale Zone de protection du paysage d'importance locale Surface agricole destinée à la fauche superposée Zone de domaine skiable régie par une PRD |
| | <p>Autres périmètres superposés</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre avec plan spécial en végétation Périmètre à aménager Périmètre à aménager (art. 53bis LCAT) |



PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ)

Plan de secteur 7/7 - Zinal
 ECHELLE 1:2'000 // AD // 14.10.2024
 Version officielle

Décision du Conseil municipal, en date du:

Le Président	Le Secrétaire
David Melly	Grégoire Epiney

Approbation par l'Assemblée primaire, en date du:

Le Président	Le Secrétaire
David Melly	Grégoire Epiney

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du: